

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.6 RISQUE INCENDIE ET ZONES U/AU

Département de l'Hérault

Echelle : 1/2 500 ème

LEGENDE :

Zones urbaines et zones à urbaniser

- U1 : Secteur urbanisé dense à caractère patrimonial
- U2 : Secteur urbanisé mixte à dominante pavillonnaire
- Ue : Secteur urbanisé destiné à accueillir des équipements et des aménagements publics
- 1AUa : Zone à urbaniser, secteur de l'Esplanade
- 1AUb : Zone à urbaniser, secteur des vignes

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle
- N1 : Secteur destiné à accueillir une activité de restauration (STECAL)

Aléa feu de forêt

- Très faible
- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort
- Exceptionnel

